

CONSEIL MUNICIPAL
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU MERCREDI 4 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 avril à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Ville de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqué par Monsieur Joël LOISON, Maire sortant, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël LOISON, Maire.

Présents :

Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ, Madame Chantal LACAUSTE, Madame Michèle MENEZ, Monsieur Pierre TESTU, Madame Régine BELON, Madame Dominique GAULUPEAU, Madame Dominique BUSIGNY, Madame Catherine DESPIERRE, Madame Odile NOVEL, Madame Nathalie NORMAND, Monsieur Bruno DREVON, Monsieur Pascal THÉVENOT, Madame Anne HERBERT-BERTONNIER, Madame Valérie SIDOT-COURTOIS, Monsieur Bruno LARBANEIX, Madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Monsieur Omid BAYANI, Monsieur Franck THIEBAUX, Monsieur Frédéric HUCHELOUP, Monsieur Stéphane LAMBERT, Monsieur Olivier PONEAU, Madame Magali LAMIR, Monsieur Marouen TOUIBI, Monsieur Alexandre RICHEFORT, Monsieur Mickaël AUSCHER, Monsieur Damien METZLÉ, Madame Johanne GUÉRAND, Monsieur Joël LOISON, Monsieur Jacques HARLAUT, Madame Monique LOISON, Monsieur Didier BLANCHARD, Madame Véronique MICHAUT, Madame Nathalie LORIEN, Madame Françoise DUBOUILH, Monsieur Amroze ADJUWARD.

Secrétaire de Séance :

Madame Johanne GUÉRAND

Monsieur Joël LOISON, Maire sortant, ouvre la séance à 20 heures 30.

Il rappelle les résultats obtenus par les trois listes lors des scrutins des 23 et 30 mars 2014 :

- Façonnons Vélizy Autrement : 49,83 %, soit 27 sièges,
- Ensemble Pour Vélizy : 37,08 %, soit 6 sièges,
- Innovons Pour Vélizy : 13,70 %, soit 2 sièges.

Monsieur Joël LOISON indique que l'appel nominal des membres du Conseil municipal se fait par liste d'élection et, pour chaque liste, par ordre décroissant des âges puis procède à l'appel.

Monsieur Joël LOISON déclare le nouveau Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay installé.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Joël LOISON demande si quelqu'un se porte volontaire pour être secrétaire de séance.

Madame Johanne GUÉRAND se déclare volontaire pour remplir cette fonction.

Monsieur Joël LOISON annonce qu'il doit être procédé à l'élection du Maire et indique : « En application de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. Aucun texte, aucun principe général du droit n'impose un acte de candidature à la fonction de Maire. Il n'est pas nécessaire d'avoir été candidat au deux premiers tours pour être élu au troisième tour. Nul ne peut être élu Maire s'il n'est pas âgé de 18 ans révolus. Les fonctions de Maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : Président du Conseil régional, Président du Conseil général. Les fonctions de Maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne et membre du Conseil de la politique monétaire de la Banque de France. Tout Maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue ci-dessus cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de Maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive. Les règles générales relatives aux élections sont totalement applicables ; ainsi, les votes de chaque membre du Conseil municipal doivent être totalement libres. Aucune manœuvre ne doit être tentée de nature à entacher la régularité du scrutin, cela entraînerait l'illégalité de l'élection du Maire.

Le scrutin doit être secret, la connaissance du sens du vote d'un ou plusieurs conseillers municipaux pourra entraîner l'irrégularité de l'élection.

Ce scrutin doit être personnel. Le conseiller municipal doit voter lui-même, cependant le vote par procuration est admis.

La proclamation des résultats : le calcul de la majorité se fait en tenant compte du nombre de suffrages exprimés et non de l'effectif du Conseil municipal. En cas d'égalité des voix, au troisième tour, le plus âgé est déclaré élu. Si le conseiller élu renonce, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection qui peut avoir lieu immédiatement si le refus est exprimé avant que la séance ne soit levée. La durée du mandat du Maire est identique à celle du Conseil municipal. L'installation du Maire n'est constatée par aucune formalité particulière. Il entre immédiatement en fonction. Le procès-verbal de séance mentionnant cette prise de fonction équivaut à un procès-verbal d'installation qui met fin définitivement aux fonctions du Maire et des Adjoints au Maire du mandat précédent. Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux opérations de vote dans les conditions indiquées ci-dessus. »

Puis Monsieur Joël LOISON sollicite deux scrutateurs parmi les membres du Conseil.

Messieurs TESTU et CONRIÉ se proposent pour remplir ce rôle.

1 - ÉLECTION DU MAIRE

Monsieur Joël LOISON, doyen d'âge, annonce qu'il va être procédé à l'élection du Maire.

Monsieur Joël LOISON donne la parole à Monsieur Didier BLANCHARD qui signale que le groupe « Ensemble Pour Vélizy » ne prendra pas part au vote.

Monsieur Joël LOISON donne ensuite la parole à Madame Françoise DUBOUILH qui indique qu'en tant que membre du groupe « Innovons Pour Vélizy » elle présente la candidature de Monsieur Amroze ADJUWARD.

Monsieur Joël LOISON demande s'il y a d'autres candidats.

Monsieur Pascal THÉVENOT se déclare candidat.

Monsieur Joël LOISON donne la parole à Monsieur Amroze ADJUWARD qui souhaite faire une déclaration préalable.

Monsieur Amroze ADJUWARD fait la déclaration suivante :

« Monsieur le Président de Séance, Chèr(e)s collègues, mesdames et messieurs,

En cette première séance du nouveau Conseil municipal, nous remercions très chaleureusement les électeurs qui nous ont fait confiance en portant leur suffrage sur notre liste "Innovons pour Vélizy".

Nous félicitons Monsieur Thévenot et sa liste Façonnons Vélizy Autrement pour leur victoire. Nous tenons également à saluer l'investissement de Monsieur Loison dans la vie locale au cours de ces dernières années.

Enfin, nous n'oublions pas nos prédécesseurs de gauche, Daniel Zytnicki, Philippe Ladurée et Christian Sansonnet qui ont su porter haut et fort nos convictions en évitant toute démagogie et en proposant une opposition constructive.

Le renouvellement du Conseil municipal est un moment clé pour la vie de la cité. A ce titre, on ne peut que se réjouir de l'émergence de nouvelles têtes qui, je l'espère, apporteront un souffle nouveau à notre ville.

Ces derniers mois, les Véliziens ont demandé que leurs responsables politiques soient davantage à leur écoute. Ils ont également exprimé leur souhait d'être associés à l'ensemble des projets structurants de notre ville, tant en matière d'urbanisme que de transports mais également sur les sujets liés à l'éducation, à la jeunesse, à la sécurité et à l'accès à la culture.

Bien que nous n'ayons pas remporté la majorité des voix, nous avons mené une campagne digne, reconnue par nos adversaires et œuvrant pour l'intérêt des Véliziens.

Nous veillerons donc à assurer une force de proposition ces six prochaines années ; mais nous serons également une opposition vigilante face aux nombreuses inquiétudes que nous avons.

En effet, Monsieur Thévenot et ses équipes ont été élus sur une double promesse, la première consistant en l'arrêt du projet Louvois sans estimation financière et la deuxième étant la sortie de la Métropole du Grand Paris sans aucune étude d'impact pour comprendre les conséquences d'une telle décision.

Sur l'arrêt du projet Louvois, nous craignons un dérapage financier que les Véliziens auraient à compenser et nous demandons des garanties dans les plus brefs délais. Sur la Métropole du Grand Paris, nous espérons que l'équipe élue saura faire preuve de pragmatisme en laissant de côté toute idéologie.

Nous nous engageons, Françoise Dubouilh et moi-même, à promouvoir l'écoute et le dialogue pour agir dans l'intérêt des Véliziens.

Monsieur le Président de Séance, chers collègues, mesdames et messieurs, je vous remercie. »

Monsieur Joël LOISON signale que chaque élu dispose de bulletins et les invite, à l'appel de leur nom, à venir voter. Il rappelle que la liste « Ensemble Pour Vélizy » ne prend pas part au vote.

Premier tour de scrutin

Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ et Monsieur Pierre TESTU annoncent avoir trouvé 29 bulletins dans l'urne.

Monsieur Joël LOISON indique que le nombre de bulletins trouvés dans l'urne est conforme au nombre de participants au vote. Il demande ensuite à Messieurs CONRIÉ et TESTU de procéder aux opérations, l'un en ouvrant les bulletins, l'autre en annonçant le nom, puis indique à Madame Johanne GUÉRAND qu'elle doit comptabiliser les voix.

Madame Johanne GUÉRAND annonce les résultats du vote :

- Pascal THÉVENOT : 27 voix,
- Amroze ADJUWARD : 2 voix.

Monsieur Joël LOISON déclare donc que Monsieur Pascal THÉVENOT est élu Maire de Vélizy-Villacoublay et le félicite.

Monsieur Pascal THÉVENOT prend la présidence de la séance et fait la déclaration suivante :

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Merci d'être venus si nombreux pour ce premier conseil et je salue tout particulièrement Raymond Loisel qui nous honore de sa présence, Merci Monsieur le Maire.

Dimanche dernier, les électeurs ont témoigné leur adhésion au projet de Façonnons Vélizy Autrement. Je les en remercie très sincèrement. Ce vote nous honore et plus encore, il nous oblige !

Ce soir, c'est un nouvel honneur qui m'est fait avec cette élection... et c'est une lourde charge que vous venez de me confier. Parce que je suis un enfant de Vélizy, j'éprouve une émotion toute particulière à en devenir le premier magistrat. Je saurai me montrer digne de la confiance des Véliziens et de celle que vous venez de m'accorder.

Ce projet, nous l'avons élaboré, façonné, avec les Véliziens. Il est désormais le projet de l'équipe municipale. Et en qualité de Maire de tous les Véliziens, j'ai la responsabilité de sa mise en œuvre.

Pour illustrer mon propos, je reprendrai une citation de Georges Clemenceau : « Il faut savoir ce que l'on veut ;

Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ;

Quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire ».

Nous savions ce que nous voulions pour notre ville ;

Nous avons eu le courage de le dire.

Nous avons maintenant le courage, et j'ajouterai l'énergie, de mettre en œuvre notre projet.

Nous tiendrons nos promesses et nos engagements. Nous avons le mandat pour cela, mais il y a des urgences et il nous faut y répondre rapidement et efficacement.

Ces priorités, vous les connaissez :

- La révision du Plan local d'urbanisme pour préserver nos équilibres

- L'arrêt des projets de densification en cours, notamment celui concernant le quartier Louvois, mais pas seulement,

- Echapper à l'entrée dans la Métropole du Grand Paris...

- Le tout sans augmenter les impôts !

Dès les tous prochains conseils, des mesures seront prises en ce sens.

Vous l'avez compris, notre seul objectif est d'améliorer notre qualité de vie.

Notre projet est celui d'une ville sûre, au développement harmonieux, qui respecte l'équilibre entre son développement économique et son environnement ; une ville où chacun pourra s'épanouir au travers du sport, de la vie culturelle, de la vie associative... une ville solidaire où chacun a sa place. Telle est mon ambition.

Cette ambition, je veux la faire partager à tous les élus qui siégeront au conseil. Je suis certain que nous saurons développer un dialogue constructif, apaisé pour répondre aux attentes des Véliziens. Nous travaillerons ensemble et je serai toujours attentif aux propositions de chacun, sans aucun esprit partisan.

C'est cette même ambition que je souhaite faire partager à nos collaborateurs, à ceux qui auront la responsabilité d'agir sur le terrain pour que notre projet devienne réalité. J'ai au cours du précédent mandat, pu apprécier la disponibilité, le dévouement et le sens de l'intérêt général qui animaient les agents municipaux. Je sais aujourd'hui pouvoir compter sur eux pour accomplir leurs missions avec ces mêmes qualités. Rien ne se fera sans eux. C'est ce message que je leur transmettrai en les recevant dès la semaine prochaine.

Pour conclure, je voudrais insister sur le mode de gouvernance que j'entends développer tout au long de mon mandat. Je crois sincèrement aux vertus du dialogue et de la concertation. C'est ainsi que nous avons bâti notre projet, en allant à la rencontre des Véliziens, en échangeant avec eux sur leurs attentes, leurs préoccupations...

Demain, nous prolongerons ces échanges, ces rencontres, ce dialogue. L'accent sera d'ailleurs mis sur la concertation avec les Véliziens au cœur de leur quartier. Cela nous permettra à la fois de les informer régulièrement de l'état d'avancement de nos projets, de recueillir leurs observations et leurs critiques.

Nous sommes tous ici comptables de nos actes devant les Véliziens. Ils nous ont accordé leur confiance. Nous n'avons pas le droit de les décevoir.

Vous me permettrez une note personnelle pour Emmanuele qui a eu la patience de m'attendre chaque soir et une pensée pour mes parents.

Merci. »

Monsieur le Maire propose de continuer l'ordre du jour, à savoir la fixation du nombre d'adjoints au Maire.

2 - FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE

L'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) précise qu'il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoints au Maire élus parmi les membres du Conseil municipal.

Le nombre maximum est fixé par l'article L 2122-2 du C.G.C.T., en effet le nombre d'Adjoints au Maire est fixé par le Conseil municipal et peut atteindre, au maximum, 30 % de l'effectif légal du Conseil.

Si le résultat de l'application du taux de 30 % à l'effectif total aboutit à un chiffre qui n'est pas entier, le nombre retenu sera l'entier inférieur. Ainsi, l'effectif total du Conseil municipal de Vélizy-Villacoublay étant de 35 élus, le nombre maximum d'Adjoints au Maire est de 10.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer à 10 le nombre des Adjoints au Maire de Vélizy-Villacoublay.

Monsieur Didier BLANCHARD signale que le groupe « Ensemble Pour Vélizy » ne prend pas part au vote.

Monsieur Amroze ADJUWARD indique que le groupe « Innovons Pour Vélizy » ne prend pas part au vote non plus.

ADOPTE À L'UNANIMITÉ

Pour :

Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ, Madame Chantal LACAUSTE, Madame Michèle MENEZ, Monsieur Pierre TESTU, Madame Régine BELON, Madame Dominique GAULUPEAU, Madame Dominique BUSIGNY, Madame Catherine DESPIERRE, Madame Odile NOVEL, Madame Nathalie NORMAND, Monsieur Bruno DREVON, Madame Anne HERBERT-BERTONNIER, Madame Valérie SIDOT-COURTOIS, Monsieur Bruno LARBANEIX, Madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Monsieur Omid BAYANI, Monsieur Franck THIEBAUX, Monsieur Frédéric HUCHELOUP, Monsieur Stéphane LAMBERT, Monsieur Olivier PONEAU, Madame Magali LAMIR, Monsieur Marouen TOUIBI, Monsieur Alexandre RICHEFORT, Monsieur Mickaël AUSCHER, Monsieur Damien METZLÉ, Madame Johanne GUÉRAND,

Ne prennent pas part au vote :

Monsieur Joël LOISON, Monsieur Jacques HARLAUT, Madame Monique LOISON, Monsieur Didier BLANCHARD, Madame Véronique MICHAUT, Madame Nathalie LORIEN, Madame Françoise DUBOUILH, Monsieur Amroze ADJUWARD.

3 - ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

En application de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder aux opérations de vote dans les conditions présentées ci-dessus.

Monsieur le Maire demande s'il y a des listes à présenter.

Monsieur Amroze ADJUWARD répond qu'il n'a pas de liste et que le groupe « Innovons Pour Vélizy » ne prendra pas part au vote.

Monsieur Didier BLANCHARD signale que le groupe « Ensemble Pour Vélizy » ne prendra pas non plus part au vote.

Madame Magali LAMIR au nom du groupe Façonnons Vélizy Autrement présente la liste suivante :

- Madame LAMIR Magali,
- Monsieur CONRIÉ Jean-Pierre,
- Madame BRAR-CHAUVEAU Nathalie,
- Monsieur HUCHELOUP Frédéric,
- Madame GAULUPEAU Dominique,
- Monsieur DREVON Bruno,
- Madame HERBERT-BERTONNIER Anne,
- Monsieur PONEAU Olivier,
- Monsieur THIEBAUX Franck,
- Madame DESPIERRE Catherine.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27
- bulletins blancs et nuls : 0
- suffrages exprimés : 27
- majorité absolue : 14

=> La liste présentée par Madame Magali LAMIR a obtenu : 27 voix.

La liste présentée par Madame Magali LAMIR est élue.

Sont donc élus :

- 1^{er} Adjoint : Madame LAMIR Magali
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur CONRIÉ Jean-Pierre
- 3^{ème} Adjoint : Madame BRAR-CHAUVEAU Nathalie
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur HUCHELOUP Frédéric
- 5^{ème} Adjoint : Madame GAULUPEAU Dominique
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur DREVON Bruno
- 7^{ème} Adjoint : Madame HERBERT-BERTONNIER Anne
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur PONEAU Olivier
- 9^{ème} Adjoint : Monsieur Franck THIEBAUX
- 10^{ème} Adjoint : Madame DESPIERRE Catherine

Monsieur Joël LOISON fait une déclaration :

« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de remercier les élus de l'ancienne mandature.

De remercier également tous les partenaires institutionnels, associatifs et économiques qui ont travaillé avec nous tout au long de ces longues années.

Permettez-moi aussi d'exprimer quelques mots, mes remerciements à l'ensemble du personnel de la collectivité.

Au cours des 25 années de mandat et particulièrement au cours des presque 12 années à la tête de la collectivité, j'ai pu apprécier le professionnalisme et l'investissement de tous.

Le dynamisme d'une entreprise ou d'une collectivité est fait de l'énergie et de l'enthousiasme des hommes et des femmes qui la compose. Vous n'en avez pas manqué. Félicitations. Merci.

Je garderai de ces années, le sentiment d'une œuvre nécessaire, accomplie grâce à vous, grâce à votre adhésion, grâce votre compétence, grâce à votre travail et grâce à votre efficacité.

Aujourd'hui une page se tourne. Certains parmi vous seront peut-être déstabilisés pendant quelques temps. Je souhaite que l'on vous permette de retrouver vos repères et que vous puissiez vous épanouir dans vos activités. Il serait inopportun, voire inconvenant que vous soyez condamnés pour avoir été loyaux envers une politique que l'on vous demandait d'appliquer ; mais le groupe d'opposition au nom duquel je m'exprime ne manquerais pas de le dénoncer.

Ensemble Pour Vélizy représente 3 454 électeurs, soit un peu plus de 37 % des votes exprimés. En démocratie, nous dirons donc 37 % des véliziens.

Au nom de ces véliziens, mais plus largement, comme vous l'avez-vous-même annoncé tout à l'heure, au nom de tous les véliziens, le groupe exercera une opposition destinée à influencer positivement vos décisions. Une opposition donc constructive mais sans concession. Notre vigilance sera extrême, notamment sur l'évolution de la fiscalité. Extrême également sur le sujet de l'intercommunalité et plus largement sur ce qui relève de l'intérêt général des véliziens et l'avenir de Vélizy-Villacoublay.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Maire appelle donc chaque adjoint élu et remet à chacun une écharpe et des insignes. Il précise pour chacun les délégations qu'il va leur consentir :

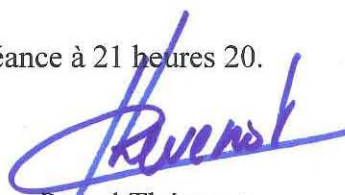
- 1^{er} Adjoint : Madame Magali LAMIR, Adjointe aux Solidarités,
- 2^{ème} Adjoint : Monsieur Jean-Pierre CONRIÉ, Adjoint chargé des Affaires financières, des Affaires générales et des Ressources Humaines,
- 3^{ème} Adjoint : Madame Nathalie BRAR-CHAUVEAU, Adjointe chargée du Développement économique, de l'emploi, de l'Insertion et des Déplacements,
- 4^{ème} Adjoint : Monsieur Frédéric HUCHELOUP, Adjoint chargé des Travaux, de l'Aménagement urbain et du Cadre de vie,
- 5^{ème} Adjoint : Madame Dominique GAULUPEAU, Adjointe chargée de la Famille et de la Petite Enfance,
- 6^{ème} Adjoint : Monsieur Bruno DREVON, Adjoint chargé de la Culture,
- 7^{ème} Adjoint : Madame Anne HERBERT-BERTONNIER, Adjointe chargée de la Démocratie participative et de la Vie des quartiers,
- 8^{ème} Adjoint : Monsieur Olivier PONEAU, Adjoint chargé de la Vie Associative, de l'Animation et de la Jeunesse,
- 9^{ème} Adjoint : Monsieur Franck THIEBAUX, Adjoint chargé de l'Éducation,
- 10^{ème} Adjoint : Madame Catherine DESPIERRE, Adjointe chargée du Handicap et de l'Accessibilité,

Monsieur le Maire présente ensuite les conseillers municipaux délégués :

- Monsieur Pierre TESTU : délégué à la Prévention, à la Sécurité et à la Règlementation,
- Madame Michèle MENEZ : déléguée aux Seniors,
- Madame Chantal LACAUSTE : déléguée aux Affaires sociales,
- Monsieur Stéphane LAMBERT : délégué à l'Insertion,
- Monsieur Omid BAYANI : délégué à la Ville numérique,
- Monsieur Alexandre RICHEFORT : délégué à la Jeunesse et à la Vie étudiante,
- Monsieur Marouen TOUIBI : délégué aux Animations,

* _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ * _ *

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 20.


Pascal Thévenot
Maire

Le compte rendu de la présente séance a été affiché le 10 avril 2014